

Démarche : Lycée Louis Bascan-Inscription au service de restauration-Année scolaire 2025-2026

Organisme : Intendance

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Inscription au service de restauration du Lycée Louis Bascan de Rambouillet.

Inscription au service de Restauration Scolaire du Lycée Louis Bascan (Rambouillet)

Pour Inscrire votre enfant et mettre son dossier à jour, merci de compléter le formulaire ci-dessous, afin que le tarif du repas soit adapté à votre situation financière (sauf élèves scolarisés en CFA privé-cf explications ci-dessous). Autrement le tarif maximal (4.58€/repas) sera appliqué à compter du 01/09/25. Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au lycée, merci de compléter un formulaire par enfant.

Modalités d'inscription et de fonctionnement du restaurant scolaire et récupération du quotient familial expliquées ci-dessous:

Nom de l'élève

Prénom de l'élève

Date de naissance de l'élève

Statut 2025-2026

Merci de saisir le statut de l'élève pour l'année scolaire à venir.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ PREBAC

☐ POSTBAC

☐ APPRENTIS

INE de l'élève

Vous pourrez trouver le n° INE sur un bulletin scolaire, sous le nom de votre enfant, ou sur une convocation à un examen.

L'INE est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres

Attention, les informations contenues sur le service <https://teleservices.education.gouv.fr> (sur lequel vous avez/allez validé(r) l'inscription en seconde ou autre niveau) seront celles utilisées pour communiquer avec les familles. Si vous n'avez pas effectué de téléinscription, vous pouvez nous indiquer une adresse mail valide ci-dessous.

Cliquez ci-dessous sur la notice explicative pour voir quelles seront les informations utilisées.

Si les informations contenues sur le téléservices ne sont pas correctes, il faut absolument les modifier.

En effet vous recevrez par mail le lien pour créer le compte de restauration scolaire sur les adresses mails enregistrées sur le téléservice. Si les adresses mails ne sont pas valides, vous ne recevrez pas le lien. Vous pouvez également mettre le mail restauration.bascan@ac-versailles.fr dans votre carnet d'adresse afin d'être certain que le mail n'aille pas dans les spams.

Adresse mail du responsable 1-si vous n'avez pas effectué de téléinscription

Si vous n'avez pas effectué de téléinscription, merci d'indiquer une adresse mail valide sur laquelle vous recevrez le mail pour la création du compte de restauration scolaire, et qui vous servira également d'identifiant pour vous connecter.

Adresse mail du responsable 2-si vous n'avez pas effectué de téléinscription

Vous recevrez également les mails pour la création du compte sur cette adresse mail. Cela peut être l'adresse mail d'un des parents ou l'adresse mail de l'élève si vous souhaitez qu'il puisse gérer la réservation des repas.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevé d'identité bancaire au nom du responsable financier

Indispensable pour tout remboursement.

En aucun cas vous ne pourrez être prélevé.

Merci de sélectionner le nom de la banque dans le menu déroulant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ ALLIANZ BANQUE

☐ AXA BANQUE

☐ BANQUE DE FRANCE

☐ BANQUE PALATINE

☐ BANQUE POPULAIRE

☐ BANQUE ROTHSCHILD

☐ BANQUE TARNEAUD

☐ BARCLAYS

☐ BFORBANK

☐ BNP PARIBAS

☐ BOURSORAMA

☐ BPE

☐ BRED

☐ CAISSE D'EPARGNE

☐ CAISSE DES DEPOTS

☐ CAIXA GERAL DE DEPOSITOS

☐ CARREFOUR BANQUE

☐ CCF

☐ CHAABI BANK

☐ CIC

☐ CRCA

☐ CREDIT AGRICOLE

☐ CREDIT COOPERATIF

☐ CREDIT DU NORD

☐ CREDIT LYONNAIS

☐ CREDIT MARITIME

☐ CREDIT MUNICIPAL

☐ CREDIT MUTUEL

☐ FORTUNEO BANQUE

☐ HELLOBANK

☐ HSBC

☐ ING DIRECT

☐ LA BANQUE POSTALE

☐ LCL

☐ LYDIA

☐ MA FRENCH BANK

☐ MILLEIS

☐ MONABANQ

☐ N26 BANK GMBH

☐ NATIXIS

☐ NEUFLIZE OBC

☐ NICKEL

☐ ORANGE BANK

☐ PCS

☐ REVOLUT

☐ SBE

☐ SOCIETE GENERALE

☐ SOCRAMBANQUE

☐ TREEZOR

Nom du titulaire du compte bancaire

IBAN

BIC

CODE BIC: 11 ou 8 caractères selon les établissements bancaires
ex: BOUSFRPPXXX

Ma situation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je suis allocataire CAF

☐ Je ne suis pas allocataire CAF-ou je ne souhaite pas transmettre de justificatifs de revenus

**Pour obtenir un tarif aidé, les familles allocataires CAF ont l'obligation de fournir un justificatif de quotient familial.
Vous pouvez fournir:**

- soit une attestation Région QF - CAF disponible à cette adresse <https://calculette-qf.iledefrance.fr/demarrage> en indiquant son numéro de dossier CAF et son code postal, ainsi que l'INE de l'élève (solution à privilégier pour un traitement plus rapide de votre dossier)

- soit une attestation de paiement CAF disponible via le site/appli CAF

L'attestation de paiement de la CAF doit mentionner le quotient familial, et le nom de(s) l'enfant(s).

Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte » pour obtenir l'«Attestation de paiement » de la CAF en suivant les étapes :

- 1.Connectez-vous à votre espace personnel CAF
- 2.Cliquez sur « Mes attestations »
- 3.Cliquez sur « Attestation de paiement »
- 4.Cliquez sur le mois en cours
- 5.Cliquez sur « Recevoir par courrier » ou « Téléchargez »

Merci d'indiquer le Justificatif CAF que vous fournissez

Lycée Louis Bascan-Inscription au service de restauration-Année scolaire 2025-2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Attestation Région QF-CAF

☐ Attestation de paiement CAF (via le site CAF)

Merci de cocher la situation qui vous correspond:

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je ne suis pas allocataire CAF et j'édite ma propre attestation Région QF -justificatifs complémentaires à fournir

☐ Je ne souhaite pas transmettre de justificatif de revenu et je note que le tarif maximal du repas sera appliqué, soit 4,58€/repas

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de sélectionner et transmettre l'attestation de paiement CAF de moins de trois mois (photo lisible prise avec téléphone acceptée)

cf modèle ci-dessous

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de sélectionner et transmettre l'attestation Région QF-Caf (photo lisible prise avec téléphone acceptée ou capture d'écran)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation Région QF (pour les non allocataires CAF)

Pour les non-allocataires de la CAF, rendez-vous sur la calculette du site

<https://calculette-qf.iledefrance.fr/demarrage> pour obtenir votre attestation de quotient familial Région

Il faudra Joindre OBLIGATOIREMENT:

-une copie intégrale de votre dernier avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer pour vérification du quotient familial

-une copie intégrale du livret de famille

-le justificatif des prestations familiales du dernier mois si vous en percevez (allocations familiales, MSA, ou autres)

Si vous avez besoin d'aide pour éditer le justificatif, contactez la plateforme téléphonique Équitables au 0 800 075 065 le lundi de 8h30 à 18h-les mardi/mercredi/ jeudi de 8h30 à 19h-le vendredi de 8 h 30 à 17h-le samedi de 9h à 12h jusqu'à à mi juillet et du 26 août au 4 octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Intégralité votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie complète du livret de famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) du mois précédent si vous en percevez

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autre document justificatif si nécessaire

Quotient familial mentionné sur le justificatif ou calculé par vos soins :

Indiquez 0 si vous ne fournissez pas de justificatif-le tarif maximal de 4.58€ par repas sera alors appliqué

Le prix du repas est modulé en fonction de votre quotient familial. Si vous ne souhaitez pas transmettre les documents justifiant votre situation ou si le dossier est incomplet, le tarif maximum sera appliqué (4.58€ par repas).

Le tarif est mis à jour à compter du 01/09/2025 en fonction des revenus de la famille.

ATTENTION :

Pour les élèves apprentis dépendants d'un CFA privé, le tarif automatiquement appliqué est 4.58€ par repas. Les familles devront se rapprocher du CFA pour obtenir une aide financière pour le paiement des repas.

Je, soussigné le responsable légal, reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du service.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non